



Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement  
13<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
Tél. : 416 325-2610  
Télééc. : 416 325-7019

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation, conseils scolaires de district  
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et  
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires  
Directrice, Direction des écoles provinciales

**EXPÉDITEUR :** Paul Anthony, directeur  
Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement

**DATE :** Le 7 janvier 2008

**OBJET :** **Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant – 2008-2009**

---

Le ministère de l'Éducation est fier d'annoncer qu'il acceptera de financer une deuxième cohorte de demandeurs dans le cadre du Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (PALPE) pour l'année scolaire 2008-2009.

Comme vous vous en souviendrez lors du lancement à l'automne 2007, le PALPE est un programme axé sur des projets et destiné au personnel enseignant chevronné titulaire de classe. En voici les trois objectifs :

- appuyer les enseignantes et enseignants chevronnés qui entreprennent un projet autonome de perfectionnement professionnel avancé en vue d'améliorer l'apprentissage et le développement des élèves;
- développer les compétences en leadership des titulaires de classe qui souhaitent partager leur apprentissage et leurs pratiques exemplaires;
- faciliter l'échange de connaissances.

D'ici le 15 février 2008, les enseignantes et enseignants intéressés sont invités à présenter une proposition de projet pour le PALPE 2008-2009. Nous vous demandons de partager avec le personnel enseignant et les directions de vos écoles les renseignements concernant cette nouvelle occasion de participer au programme. Le message publicitaire en pièce jointe pourra vous servir à cette fin.

Tout comme pour l'an dernier, les propositions seront étudiées au niveau du conseil et de la province. La mise en œuvre des projets du PALPE 2008-2009 aura lieu entre le 1<sup>er</sup> juin 2008 et le 31 mai 2009.

### Processus de demande et échéances

Les lignes directrices sur le PALPE 2008-2009 ainsi que les formulaires de demande sont disponibles sur la page Web du PALPE à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/develop.html>.

Les enseignantes et enseignants, seuls ou en équipes qui peuvent comprendre d'autres intervenantes et intervenants en éducation (p. ex. des aides-enseignantes ou aides-enseignants), présentent leur demande en complétant le formulaire de proposition de projet approprié. La directrice ou le directeur du demandeur (ou les directrices ou directeurs s'il s'agit d'un groupe formé de personnes de plusieurs écoles) déclare qu'elle ou il est au courant de la proposition en signant le formulaire de proposition de projet (cette déclaration ne signifie pas que la directrice ou le directeur appuie la proposition).

L'enseignante ou l'enseignant (ou le groupe) transmet la proposition de projet à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil ou à l'agente ou l'agent de supervision de l'administration scolaire d'ici le **15 février 2008**.

### **Rôle des conseils scolaires, des écoles provinciales et des administrations scolaires**

Toutes les propositions de projet sont présentées à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil ou à l'agente ou l'agent de supervision de l'administration scolaire. Le conseil scolaire désirera peut-être avoir recours au comité qu'il a créé l'an dernier à cette fin ou établir un nouveau comité composé de membres du personnel du conseil (p. ex. surintendante ou surintendant, personnel enseignant chevronné et direction d'école) ainsi que de représentantes et représentants des associations d'enseignantes et enseignants qui étudiera et sélectionnera deux propositions conformes aux critères de sélections des lignes directrices du PALPE 2008-2009.

Nous vous demandons de transmettre les coordonnées (nom, courriel et n° de téléphone) de la personne siégeant au comité qui établira la liaison avec le ministère sur les questions liées au PALPE à [sarah.flanagan2@ontario.ca](mailto:sarah.flanagan2@ontario.ca).

### **Sélection finale**

La sélection finale des projets qui seront financés relève du Comité d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (CALPE) qui est présidé par le ministère de l'Éducation.

Lorsque le comité d'examen du conseil a sélectionné les deux propositions qu'il souhaite recommander au CALPE, il doit suivre les étapes suivantes :

#### Étape 1 :

- Envoyer les deux propositions recommandées, ainsi qu'une photocopie des sections 1 et 2 de toutes les autres propositions, au plus tard le **7 mars 2008**, au :  
Ministère de l'Éducation  
Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement  
900, rue Bay  
13<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
Toronto, Ontario, M7A 1L2
- Envoyer une lettre de remerciement aux demandeurs selon le modèle fourni en pièce jointe.

#### Étape 2 :

- Si un projet de votre conseil est sélectionné par le CALPE, vous en serez informé en avril 2008. Vous devrez créer un compte pour le projet sélectionné (un supplément représentant 10 % des fonds servira à la gestion du compte par le conseil) et gérer les dépenses du compte conformément aux politiques du conseil.

Étape 3 :

- Faciliter la participation du personnel choisi à la séance de formation *Compétences en leadership pour les titulaires de classe*, qui aura lieu les **22 et 23 mai 2008**. Veuillez noter que le ministère de l'Éducation remboursera les frais de suppléance et les coûts d'hébergement et de déplacement liés à cette formation.

Étape 4 :

- Le personnel enseignant participant doit compléter le *PALPE : Gabarit du rapport final du personnel enseignant participant* et le retourner à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil ou à l'agente ou l'agent de supervision de l'administration scolaire d'ici le **30 juin 2009**.
- Le conseil devra compléter le *PALPE : Gabarit du rapport final du conseil* et le retourner au ministère de l'Éducation, Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement, d'ici le **31 juillet 2009**, accompagné du *PALPE : Gabarit du rapport final du personnel enseignant participant*.

Pour de plus amples renseignements sur le rôle du conseil dans le PALPE, veuillez communiquer avec Camille Chénier, conseillère principale en politiques du ministère de l'Éducation, au 416 325-1074 ou à [camille.chenier@ontario.ca](mailto:camille.chenier@ontario.ca).

Nous nous réjouissons de travailler de nouveau en partenariat avec vous et votre personnel dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme d'intérêt.

***(copie originale signée par)***

---

Paul Anthony

c. c. Associations

Chefs des bureaux régionaux

Adjointe administrative ou adjoint administratif de la directrice ou du directeur du conseil ou de l'agente ou l'agent de supervision de l'administration scolaire

p. j.